



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Contrat de location de la Salle des Associations (office et vaisselles)

Madame, Monsieur :

Adresse :

Téléphone :

Date : De contrat :De Location :

Pour : repas vin d'honneur bal réunion

Habitant de Lohéac : Oui Non

TARIFS	Commune	Hors commune
2 Jours	450 € <input type="checkbox"/>	580 € <input type="checkbox"/>
1 jour	250 € <input type="checkbox"/>	300 € <input type="checkbox"/>
Vin d'honneur ou réunion	100 € <input type="checkbox"/>	150 € <input type="checkbox"/>
SOUS TOTAL		
Forfait nettoyage salle		300 € <input type="checkbox"/>
Forfait nettoyage vaisselle		300 € <input type="checkbox"/>
Percolateur		20 € <input type="checkbox"/>
TOTAL		
<i>Si le ménage est insuffisant : un forfait sera facturé lors de la remise des clés</i>		150 € <input type="checkbox"/>

Un acompte de 30% vous sera demandé à la réservation plus un paiement du solde la semaine précédant la location. Une caution de 350€ sera exigée au moment de la réservation de la location ; elle sera restituée dans les jours suivants la location après constatation du bon état des locaux. En cas de besoin, une **caution de 100 €** sera demandée pour le prêt du percolateur. En cas de détérioration constatée, les frais de remise en état des locaux seront facturés au locataire. A la signature du contrat, **une attestation d'assurance** devra être déposée à la Mairie. Le locataire **s'engage à respecter** le règlement intérieur annexé.

Paiement en : Chèque* Espèces **Caution en :** Chèque* Espèces

En cas d'annulation, il sera retenu les sommes suivantes :

- annulation entre 20 et 15 jours avant la date : 20 % du tarif,
- annulation entre 15 et 02 jours avant la date : 35 % du tarif,
- annulation moins de 02 jours avant la date : 50 % du tarif.

* Le chèque doit être rédigé à l'ordre du Trésor Public

Les chèques de caution et de paiement devront être émis par la même personne. Un justificatif de domicile sera demandé.

Le preneur sera tenu personnellement responsable des incidents et des détériorations qui pourraient intervenir.

En semaine, les clés sont à retirer en mairie aux heures d'ouverture. Les week-ends, veuillez composer le 06.45.82.21.43 le vendredi à partir de 18 heures pour convenir d'un rendez-vous pour la remise des clés, l'état des lieux avant et après la location. Si vous rencontrez un problème merci de contacter le même numéro. Nous vous remercions de votre compréhension.

FAIT à LOHEAC, le.....

Le LOCATAIRE, « lu et approuvé »

Le MAIRE

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de LOHÉAC, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le **traitement des demandes de location de salle communale et leur gestion**. La base légale du traitement est le **contrat**. Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie**. Les données sont conservées pendant 5 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de LOHÉAC, Madame / Monsieur RENAUD, référent RGPD, Mairie 30 rue de la poste 35550 Lohéac, mairie.loheac@orange.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.